



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 20 décembre 2012

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 1.2.6, 1.2.7, 1.2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 2.1, 2.2, 2.3, 10.1, 10.2, Motion.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney : M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du 1.1.1) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 0.2), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.1), M. Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au 5.6), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise FELLMANN (jusqu'au 5.6), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD (à partir du 1.1.1), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Jean-François GIRARD (à partir du 1.1.1), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.1), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Martine JEANNIN, Mme Solange JOLY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.1), M. Christophe LIME, Mme Annie MENETRIER (à partir du 1.1.1), M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au 10.2), Mme Danièle POISSENOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.7), Mme Françoise PRESSE (jusqu'au 3.2), Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 10.2), M. Jean ROSSELOT, M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (jusqu'au 5.6), Mme Marie-Noëlle SCHOELLER (jusqu'au 10.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN (à partir du 1.1.1), Mme Nicole WEINMAN Beure : M. Auguste KOELLER Boussières : M. Roland DEMESMAY Busy : M. Philippe SIMONIN Chalèze : M. Christophe CURTY (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.6) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.7) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND), M. Philippe GUILLAUME (représenté par M. Denis GALLET) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON (représenté par M. Gérard SERVETTE) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.6) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 10.2) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par M. Jean-Pierre VAGNE à partir du 1.1.1) Franois : Mme Françoise GILLET Gennes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 10.2), M. Gérard VALLET Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.7) Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 1.1.1) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHULLIERE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET, M. Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par M. Joël JOSSO) Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET (à partir du 1.1.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Sylvie JEANNIN, M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Pierre PROST Franois : M. Claude PREIONI Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : M. Jean PIQUARD Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montferrand-le-Château : Mme Séverine MONLLOR Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : M. Claude OYTANA Pirey : M. Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Routelle : M. Claude SIMONIN Thoraise : M. Jean-Michel MAY Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : Bernard MOYSE

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, L. DELMOTTE (à partir du 1.1.1), H. AKODAD (à partir du 1.1.1), T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), B. FALCINELLA (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET (à partir du 1.1.1), J.S. LEUBA (jusqu'au 0.2), M. LOYAT (jusqu'au 10.2), M. OMOURI, E. PEQUIGNOT, D. POISSENOT (à partir du 1.1.8), S. WANLIN (jusqu'au 0.2), Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, A. BLESSEMILLE, C. CURTY (à partir du 1.2.7), C. PREIONI, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. JOLY (à partir du 1.1.1), S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au 1.1.7), J.M. FAIVRE.

Mandataires : G. VERRO, J.P. TAILLARD (à partir du 1.1.1), F. MONNEUR (à partir du 1.1.1), J.J. DEMONET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 5.6), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), B. RONZI (à partir du 1.1.8 et jusqu'au 10.2), J.C. ROY, C. TISSIER (à partir du 1.1.1) N. BODIN (jusqu'au 0.2), M.N. SCHOELLER (jusqu'au 10.2), P. BONNET, J.M. GIRERD, J.F. GIRARD (à partir du 1.1.8), J. SCHIRRER (jusqu'au 0.2), C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, P. CONTOZ, S. COURBET (à partir du 1.2.7), F. GILLET, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.7), J.M. BOUSSET.

Délibération n°2012/001948

Rapport n°1.1.2 - Décision Modificative n°4 - 2012

Décision Modificative n°4 - 2012

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Résumé :

La Décision Modificative n°4 - 2012 intègre essentiellement :

- des notifications en matière de recettes fiscales : + 1 536 K€ de recettes,
- reversement du Budget principal vers le Budget annexe Transports d'une part de la masse salariale de certains agents : 81 K€,
- un transfert de chapitre budgétaire au sein de l'AP-AE/CP « Réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway »,
- une actualisation à la baisse du produit de VT au regard du ralentissement des encaissements déjà réalisés en 2012 : - 1 001 727 € en recettes,
- une actualisation à la hausse du recours à l'emprunt sur le Budget annexe CRR au regard des réalisations effectives et de l'encaissement des recettes sur le projet de la Cité des Arts.

Au final, la Décision Modificative n°4 conduit, toutes opérations comprises, à une diminution du recours prévisionnel à l'emprunt du budget consolidé de - 190 532 €.

Dans la continuité de la mise en place en 2007 d'une politique budgétaire maîtrisée par le Grand Besançon, le Budget primitif 2012 et le PPIF 2012-2016 reposent sur un cadrage strict du montant des investissements à court et moyen termes et sur une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement.

La Décision Modificative n°4 - 2012 comporte uniquement des régularisations comptables et des opérations financières spécifiques.

I. Budget Principal

A/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et/ou sur le PPIF 2012-2016

I. Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle

Le financement du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) était alimenté jusqu'en 2009 par un écrêtement des établissements dits « exceptionnels » situés dans le département : les établissements exceptionnels étaient ceux qui présentaient des bases de taxe professionnelle, divisées par le nombre d'habitants de la commune d'implantation, supérieures à deux fois la valeur moyenne nationale par habitant. Depuis 2010, l'Etat s'est substitué aux entreprises pour abonder ce fonds dans le cadre d'une enveloppe nationale gelée. Le PLF 2013, pour le moment, prévoit le maintien de cette dotation en lieu et place du FDPTP. Toutefois, ce dispositif est au cœur des débats actuels sur les nouvelles mesures d'économie budgétaires envisagées. Sa pérennité à terme n'est donc pas assurée.

Par courrier en date du 22 octobre, le Conseil Général a indiqué que ce changement de régime du FDPTP implique que désormais, l'attribution de ce fonds doit avoir lieu l'année au cours de laquelle ce fonds est abondé (et non l'année suivante, ce qui était le cas jusqu'en 2011).

En 2012, de manière exceptionnelle, la CAGB reçoit donc un double versement de FDPTP : l'un au titre de 2011 (1 941 046,36 €) et l'autre au titre de 2012 (1 781 406,68 €), ainsi qu'un reliquat de FDPTP « correspondant à des fonds non individualisés avant 2011 » selon le courrier du Conseil Général (351 420,24 €), soit un total de **4 073 873,28 €**, supérieur de **+ 2 209 869,28 €** à la prévision du BP.

La décision modificative ne nécessite, pour son équilibre, que la prise en compte d'une partie du produit du FDPTP (1 536 297,51 €).

Recettes de fonctionnement au chapitre 74 1 536 297,51 €

2. Reversement d'une part de la masse salariale de la direction des Transports

Six agents de la direction des Transports travaillent à 70 % sur des champs d'intervention relevant du budget annexe et à 30% sur des champs relevant du budget principal. En raison de contraintes techniques, la totalité de leurs rémunérations est prise en charge par le budget annexe Transports. Il convient donc que le budget principal reverse au budget annexe 30 % de la masse salariale de ces 6 agents.

Dépenses de fonctionnement au chapitre 012 + 80 788 €

B/ Nouvel équilibre du budget principal

Le besoin de financement par emprunt est réduit de 1 455 509,51 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (virement de section à section) est augmenté de 1 455 509,51 € et atteint 10 415 639,40 €.

BUDGET PRINCIPAL						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	100 172 009.19	80 788.00	100 252 797.19	115 432 139.08	1 536 297.51	116 968 436.59
Ordre	6 527 341.00		6 527 341.00	227 341.00		227 341.00
Virement de section à section	8 960 129.89	1 455 509.51	10 415 639.40			
TOTAL	115 659 480.08	1 536 297.51	117 195 777.59	115 659 480.08	1 536 297.51	117 195 777.59
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	34 645 510.70		34 645 510.70	11 929 871.30		11 929 871.30
Ordre	227 341.00		227 341.00	6 527 341.00		6 527 341.00
Virement de section à section			0.00	8 960 129.89	-1 455 509.51	10 415 639.40
Besoin de financement par emprunt				7 455 509.51	-1 455 509.51	6 000 000.00
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				1 455 509.51	-1 455 509.51	0.00
TOTAL	34 872 851.70	0.00	34 872 851.70	34 872 851.70	0.00	34 872 851.70

Une présentation par chapitre est annexée au présent rapport.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières n'impactant pas le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

AP-AE/CP « Réalisation de la 1ère ligne de Tramway »

L'intégration d'une demande de transfert de crédits sur l'Autorisation de Programme de « Réalisation de la 1ère ligne de Tramway » du chapitre 23 « travaux » vers le chapitre 20 est nécessaire. Le chapitre 20 « immobilisations incorporelles » enregistre les dépenses, non seulement des études, mais également les maîtrises d'œuvre, les assistances à maîtrise d'ouvrage, la communication, les indemnités CIAT...

La demande de transfert de crédit est souhaitée à hauteur de 100 K€. Ce transfert de crédits ne modifie en rien le montant total du Crédit de paiement 2012.

L'insuffisance des crédits et la découverte tardive de cette insuffisance de crédits reposent sur les éléments suivants :

- une politique de communication densifiée à l'automne 2012,
- d'autres frais non anticipés (assistance juridique sur les expropriations, référés préventifs sur certains bâtiments sensibles).

Dépenses d'investissement au chapitre 20	+ 100 000 €
Dépenses d'investissement au chapitre 23	- 100 000 €

B/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

1. Réajustement du Versement Transport

En 2012, le solde de la provision de VT constituée entre 2006 et 2011 a été libérée en totalité (soit 25 M€). Les recettes de VT attendues en 2012 ont été estimées à 30 308 241,60 €.

Compte tenu du ralentissement de l'encaissement de VT d'une part, d'autre part du prélèvement d'un montant de 160 K€ par l'URSSAF en tant que collecteur du VT en vue de le restituer à la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard qui aurait dû en être le bénéficiaire, il est proposé de réduire le montant attendu à 29 306 515 M€ pour l'année 2012 (montant résultant de la projection sur 12 mois des recettes encaissées les 9 premiers mois de l'année 2012).

Recettes de fonctionnement au chapitre 73	- 1 001 127 €
---	---------------

2. Refacturation d'une part de la masse salariale de la direction des Transports

Le budget principal reverse au budget annexe 30 % de la masse salariale de ces 6 agents payés par le budget annexe Transports (voir 2. Reversement d'une part de la masse salariale de la direction des Transports).

Recettes de fonctionnement au chapitre 012	+ 80 788 €
--	------------

C/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports

Le besoin de financement par emprunt est augmenté de 920 939 € et atteint 39 391 108,60 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement (virement de section à section) est diminué de 920 939 € et atteint 34 460 253,74€.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	33 556 034.32	0.00	33 556 034.32	69 665 568.93	-920 939.00	68 744 629.93
Ordre	2 833 783.87		2 833 783.87	2 105 442.00		2 105 442.00
Virement de section à section	35 381 192.74	-920 939.00	34 460 253.74	0.00		0.00
TOTAL	71 771 010.93	-920 939.00	70 850 071.93	71 771 010.93	-920 939.00	70 850 071.93
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	98 719 265.35	0.00	98 719 265.35	18 139 561.14		18 139 561.14
Ordre	2 105 442.00		2 105 442.00	3 333 783.87		3 333 783.87
Virement de section à section	500 000.00		500 000.00	35 381 192.74	-920 939.00	34 460 253.74
Besoin de financement par emprunt				44 470 169.60	920 939.00	45 391 108.60
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				38 470 169.60	920 939.00	39 391 108.60
TOTAL	101 324 707.35	0.00	101 324 707.35	101 324 707.35	0.00	101 324 707.35

Une présentation par chapitre est annexée au présent rapport.

III. Budget annexe CRR

A/ Opérations financières impactant le Budget 2012 et le PPIF 2012-2016

Compte tenu des prévisions de réalisation des crédits ouverts au budget 2012, il est proposé d'ajuster à la hausse le recours à l'emprunt sur le Budget annexe CRR.

Le recours à l'emprunt du budget annexe CRR finance uniquement le projet de la Cité des arts, les autres charges étant financées par la subvention d'équilibre. Les dépenses d'investissements pour la Cité des Arts sont estimées à 12,5 M€ pour l'année 2012 (budget 2012 : 15,2 M€) et les recettes d'investissements sont estimées à 7,6 M€ pour l'année 2012 (budget 2012 : 10,7M€).

Le financement par recours à l'emprunt du projet Cité des Arts pour l'année 2012 était estimé à 4,6 M € suite à la Décision Modificative n°2 – 2012. Afin de prendre en compte le décalage entre l'encaissement des recettes et le décaissement des dépenses, l'ajustement proposé consiste en la hausse du recours à l'emprunt de 344 038 €. Le recours à l'emprunt sera porté à 4,9 M€.

Recettes d'investissement au chapitre 45	- 344 038 €
Recettes d'investissement au chapitre 16	+ 344 038 €

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR

Le besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) est augmenté de 344 038 € et atteint 4 900 000 €.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié.

La subvention d'équilibre du Budget principal au Budget annexe n'est pas modifiée.

BUDGET ANNEXE CRR						
Section de fonctionnement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	5 120 839,78		5 120 839,78	6 363 218,95	0,00	6 363 218,95
Ordre	13 660,00		13 660,00			0,00
Virement de section à section	1 228 719,17		1 228 719,17			0,00
TOTAL	6 363 218,95	0,00	6 363 218,95	6 363 218,95	0,00	6 363 218,95
Section d'investissement	Dépenses BP + DM 2012	Dépenses DM4	TOTAL	Recettes BP+ DM 2012	Recettes DM 4	TOTAL
Réel	22 749 937,87	0,00	22 749 937,87	10 951 596,99	-344 038,00	10 607 558,99
Ordre				13 660,00		13 660,00
Virement de section à section				1 228 719,17		1 228 719,17
Besoin de financement par emprunt				10 555 961,71	344 038,00	10 899 999,71
Besoin de financement par emprunt hors emprunt revolving				4 555 961,71	344 038,00	4 899 999,71
TOTAL	22 749 937,87	0,00	22 749 937,87	22 749 937,87	0,00	22 749 937,87

Une présentation par chapitre est annexée au présent rapport.

IV. Evolution du besoin de financement par emprunt (hors emprunt revolving) du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°4

Le besoin de financement par emprunt consolidé est diminué de 190 532 €. Il se décompose ainsi :

- le **Budget principal**, hors opérations emprunts revolving, est diminué de 1 455 509,51€. Il n'y a plus de besoin de financement par emprunt sur le Budget principal,
- le **Budget annexe Transports** est augmenté de 920 939 € et se monte désormais à 39 391 108,60 €,
- le **Budget annexe CRR** est augmenté de 344 038€ pour atteindre 4,9 M€.

Besoin de financement par emprunt après DM N°4 (hors opérations emprunts revolving)			
	BP 2012 + DM 1 + DM 2 + DM 3	DM 4	Total
Budget principal	1 455 509.51	-1 455 509.51	-
Budget annexe TRANSPORTS	38 470 169.60	920 939.00	39 391 108.60
Budget annexe DECHETS	-	-	-
Budget annexe CRR	4 555 961.71	344 038.00	4 899 999.71
Budget annexe Zone d'activités du Noret	-	-	-
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	-	-	-
TOTAL	44 481 640.82	-190 532.51	44 291 108.31

A la majorité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°4 au titre du Budget 2012 pour le Budget principal et les Budgets annexes du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,
Jean-Claude ROY,
2^{ème} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 112
Contre : 0
Abstentions : 7

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité
Reçu le 26 DEC. 2012

Annexe : répartition par chapitre

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
012	Charges de personnel	80 788.00	74	Impôts et taxes	1 536 297.51
023	Virement à la section d'investissement	1 455 509.51			
TOTAL		1 536 297.51	TOTAL		1 536 297.51
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 455 509.51
			16	Recours à l'emprunt	-1 455 509.51
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00	73	Impôts et taxes	-1 001 727.00
23	Immobilisations en cours	-100 000.00	012	Charges de personnel	80 788.00
023	Virement à la section d'investissement	-920 939.00			
TOTAL		-920 939.00	TOTAL		-920 939.00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
			021	Virement de la section de fonctionnement	-920 939.00
			16	emprunt	920 939.00
TOTAL		0.00	TOTAL		0.00

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 4	Chap.	Objet	DM n° 4
			45	Opérations d'investissement pour le compte de tiers	-344 038,00
			16	Recours à l'emprunt	344 038,00
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00